

Formation Continue

« Premiers Secours en Equipe de niveau 2 » (FC PSE2)

Informations Pratiques

Horaires du stage

Les horaires sont donnés à titre indicatif, sauf les horaires de début et de fin de journée. Tout retard peut entraîner un refus d'accès au stage. En effet, la présence sur l'ensemble des modules constitue une des conditions de validation de la formation.

Durée

6 heures minimum de face à face pédagogique (hors temps de pauses)

Hébergement / Restauration

Pas d'hébergement prévu pour ce type de formation.

Possibilité de manger dans les locaux ou profiter des petites surfaces à – de 5 minutes du local (restauration rapide ou petites superettes).

Stationnement

Des places de stationnements sont accessibles gratuitement

A prévoir

- ✓ Feuilles blanches et stylos (si vous souhaitez prendre des notes)
- ✓ Tenue adéquate pour les exercices de secourismes
- ✓ Convocation

Informations pédagogiques

Prérequis

Avoir + de 16 ans.

Détenir le certificat de compétences PSE2 à jour de formation continue.

Animation

Formateur/trice de la Protection Civile détenant le certificat de compétences de formateur PS à jour de formation continue.

Objectifs

Formation qui permet de mettre à jour les compétences acquises lors de la formation initiale.

Elle permet aussi d'aborder d'éventuelles réformes afin d'adapter ses conduites à tenir.

Pédagogie

- ✓ Méthodes Pédagogiques :
 - Remue-Ménages Pédagogiques ou Etude de Cas
 - Exposés
 - Démonstrations pratiques
 - Ateliers d'apprentissages
 - Mises en situations / Cas Concrets
- ✓ Outils pédagogiques :
 - PowerPoint
 - Paperboard
 - Outils dédiés selon les parties abordées
- ✓ Documents de références
 - Recommandations PS DGSCGC
 - Arrêté PSE2
 - Décision d'agrément issu de la DGSCGC pour la FNPC
 - Scénario pédagogique PSE2 de la FNPC
 - Notes internes FNPC ou ADPC

Programme prévisionnel

<i>Horaires</i>	<i>Durée</i>	<i>Thèmes</i>
6 heures	--	A modifier en fonction du programme défini

Attestation et certificat de compétences

La décision de certification est prise par l'équipe de formateurs à l'issue de la formation, la décision de certification est prise au vu de l'atteinte des compétences et de la confirmation du maintien des acquis.

Une attestation de formation continue sera alors délivrée à l'apprenant.